

Remarque préliminaire :

Ce texte traite de l'histoire de l'éducation relative à l'environnement. Il a été rédigé par Christian Souchon (en décembre 2015 - janvier 2016) qui l'a partagé par courriel avec la revue *Éducation relative à l'environnement*, comme document devant servir de base de discussion. Ce texte est rendu publique à titre posthume. L'auteur fait référence à de nombreuses ressources documentaires. Mais, le document ne contient pas de bibliographie.

Éducation au développement durable : c'est au programme !

Christian Souchon¹

1. Introduction

En ces temps extrêmement troublés, les inquiétudes de tout citoyen pour sa descendance nous renvoient aux deux questions classiques : en premier lieu, « quelle Terre laisserons-nous à nos enfants ? » ou plutôt « **quelle Terre laissons-nous à nos enfants ?** » car nous avons, hélas, tous les éléments d'un triste bilan, mais aussi « quels enfants livrons-nous à cette Terre ? », interrogation que l'on peut mieux encore formuler ainsi : « **que faisons-nous pour nos enfants pour leur vie à venir sur une telle Terre ?** ».

Les plus optimistes répondent en plaçant tous leurs espoirs dans l'éducation. L'éducation est « un trésor caché à l'intérieur », affirme Jacques Delors (UNESCO, 1996). Edgar Morin met en avant dans son ouvrage « La Voie » (2000), les réformes nécessaires de la pensée (chapitre 7) et de l'éducation (chapitre 8). Plus récemment, il propose simplement d'« Enseigner la vie : manifeste pour changer l'éducation » (2014).

Par ailleurs, l'Appel incantatoire à « **l'égalité des chances** », bienfaisant seulement par sa répétition, nous renvoie aux propositions du « rapport Bourdieu » (1985), demandé par François Mitterrand au Collège de France en 1983. Dans ce rapport est désigné, entre autres, comme obstacle à une véritable démocratisation de l'éducation, le **cloisonnement entre disciplines** corrélatif du caractère élitiste de l'enseignement.

L'actuelle réforme des collèges - présentée en mars 2015 - comportant entre autres un recours à un **enseignement pratique interdisciplinaire EPI** - dont une part notable relative à une **éducation au développement durable** - repose la question de savoir quel sera l'apport éducatif susceptible d'améliorer l'avenir des jeunes, notamment ceux issus des classes et des zones les plus défavorisées. Que vont-ils pouvoir tirer de leur parcours éducatif pour leur insertion dans la société, leur vie professionnelle et leur propre épanouissement ? Cette réforme des collèges prend donc en compte ces

¹ Notice biographique et quelques références bibliographiques de l'auteur en fin de texte (page 8)

éducations désignées autrement que par l'intitulé d'une discipline d'enseignement : éducation pour la paix, éducation à la consommation... et **éducation à l'environnement, éducation au développement durable** pour le propos qui nous occupe ici. Quel rôle assigner à ces types d'éducation ? Comment les mettre en œuvre ?

2. Un peu d'histoire

Trois parcours plus ou moins intriqués conduisent à l'émergence de ce type d'éducation. En premier lieu, il faut chercher du côté des premiers mouvements de **protection de la Nature**, comme ceux du Sierra Club aux États-Unis (établissement des grands parcs naturels) ainsi qu'aux approches philosophiques d'Emerson ou d'Henry David Thoreau qui annoncent et accompagnent la naissance de l'écologie.

En France, il faut rappeler la création de réserves comme celles de la forêt de Fontainebleau (à partir de 1862 pour les réserves artistiques), de parcs nationaux comme celui de la Vanoise (loi de 1960, 1963), plus tard de parcs naturels régionaux. Aux premiers cris d'alarme à propos de la Nature - comme « Destruction et protection de la Nature » de Roger Heim (1952), puis « Avant que Nature meure » de Jean Dorst (1965). S'ajoutent à cela nombre d'ouvrages ou d'événements provoquant une prise de conscience des **problèmes d'environnement** (marée noire du Torrey Canyon, 1967), de croissance démographique (« La bombe P » de P.R. et A.R. Ehrlich, 1968), des impacts sur les ressources (rapport Meadows du M.I.T. Massachusetts Institute of Technology, Club de Rome, 1970 ; « La décroissance : entropie, écologie, énergie » de Nicolas Georgescu-Roegen, 1971, première traduction en français en 1979), des dégâts du progrès (« Science and survival » de Barry Commoner, en 1966 traduite en français en 1969, « quelle terre laisserons-nous à nos enfants ? »).

Corrélativement c'est aussi une « **entrée en politique** » avec en France la création du premier « ministère de la protection de la nature et de l'environnement » (1971) confié à Robert Poujade, pour qui c'est « le ministère de l'impossible ». Le mouvement écologiste encore balbutiant se manifeste en 1974 avec la candidature à la présidence de la république de l'agronome René Dumont, auteur de « l'Afrique Noire est mal partie », 1962, et de « l'utopie ou la mort » 1974.

Tout est en quelque sorte prêt lorsqu'en 1974 l'UNESCO dans le cadre du PNUE (programme des Nations unies sur l'environnement) lance le **PIEE, programme international d'éducation environnementale** avec la **conférence de Belgrade en 1975**, puis celles de Tbilissi en 1977, et de Moscou en 1987. En outre, dès 1983 des publications convenant à cette nouvelle approche éducative (UNESCO ; « Environnemental Education series », dite « série verte »).

Très tôt apparaissent des problèmes sur la **désignation** de ce type d'activité, d'abord en déclinant éducation environnementale de trois façons : **éducation à, par, pour l'environnement** ou encore **éducation relative à l'environnement** conservé par nos

amis québécois. Aujourd'hui, on est contraint d'utiliser le terme **éducation au développement durable**. En effet, l'UNESCO en 1989 (conférence de Sofia sur l'éducation à l'environnement et au développement) substitue au PIEE en sommeil un nouveau programme EPD, environnement, population, développement.

L'idée de développement durable s'impose à la suite du **rapport Brundtland** « Notre avenir à tous » rédigé en 1987, texte utilisé comme base de discussion au **sommet de la Terre de Rio de 1992** (20 ans après la conférence de Stockholm). **L'Éducation au développement durable** s'installe médiatiquement encore plus fortement avec la **Décennie des Nations unies pour l'Éducation en vue du développement durable (2005-2014)**.

3. Spécificité et caractéristiques de l'éducation relative à l'environnement

Le compte rendu de la **conférence UNESCO de Belgrade de 1975** et la Charte qui lui est liée permettent de définir ce type d'éducation et d'en préciser la spécificité. Ainsi, le but de l'éducation relative à l'environnement est de former une population mondiale consciente et préoccupée par l'environnement et les problèmes qui y sont liés. Cette population est dotée des connaissances, des compétences, de l'état d'esprit, de la motivation et du sens de l'engagement nécessaires pour s'attaquer individuellement et collectivement aux enjeux actuels et empêcher l'émergence de nouveaux enjeux. Les **objectifs** qui en découlent sont de favoriser l'acquisition par les individus et les groupes sociaux d'éléments concernant :

1. La **prise de conscience** de l'environnement global et des problèmes annexes, la sensibilisation aux questions d'environnement et à l'utilisation et la gestion des ressources.
2. Les **connaissances** nécessaires pour une compréhension globale fondamentale de l'environnement, des problèmes annexes, de la présence de l'humanité dans cet environnement, de la responsabilité et du rôle qui leur incombe.
3. Les **attitudes** à partir du respect des valeurs sociales, de l'expression de vifs sentiments d'intérêt pour l'environnement et d'une motivation assez forte pour vouloir participer activement à la protection et à l'amélioration de l'environnement, ainsi qu'à une utilisation et à une gestion des ressources naturelles rationnelle et respectueuse de l'avenir.
4. Les **compétences** nécessaires à la solution des problèmes d'environnement et à ceux liés à l'utilisation et la gestion des ressources. Il ne s'agit pas de savoirs techniques dans divers domaines, mais de connaissances fondamentales permettant l'exercice critique et la compréhension des problèmes et l'exercice d'une approche critique.
5. La **capacité d'évaluation** concernant notamment les mesures et actions en matière d'environnement et les programmes d'éducation en matière

d'environnement en fonction de facteurs écologiques, politiques, économiques, sociaux, esthétiques et éducatifs.

6. La **participation** en développant leur sens des responsabilités et leur sentiment d'urgence devant les problèmes d'environnement, d'utilisation et de gestion des ressources, ceci afin de garantir la mise en œuvre des mesures propres à résoudre ces problèmes.

Les caractéristiques de l'éducation relative à l'environnement correspondent d'abord à des objectifs de modification d'attitudes et de comportement. À partir de 1975, une référence aux valeurs essentiellement responsabilité et solidarité (*Guide on Environmental Values Education*, 13, Environmental Education series, UNESCO) est devenue nécessaire. En effet, ce type d'éducation ne peut fonctionner qu'en interdisciplinarité, toutes les disciplines étant concernées, car elles contribuent à la perception de l'environnement et à la compréhension des interactions entre l'humain et l'environnement, à la fois naturel et créé par l'Homme. Ces caractéristiques sont complétées par celles apparaissant dans **la démarche et les pratiques pédagogiques** de ce type d'éducation.

4. L'éducation relative à l'environnement dans les systèmes éducatifs

Les **systèmes éducatifs** ont accueilli l'éducation relative à l'environnement partout dans le monde : États-Unis, Australie, Canada, Afrique, Asie... et dans nombre de pays européens. De nombreuses études décrivent des situations très différentes, dont celle de la France, qui n'a pas été en pointe dans ce domaine en matière de généralisation malgré de nombreuses expériences locales, liées à l'engagement de beaucoup d'enseignants et du monde associatif.

En **France**, le calendrier a été le suivant. Un premier signe apparaît par **l'introduction de l'écologie** (1970) dans les programmes de sciences naturelles de seconde ,puis **l'éducation à l'environnement** est proposée pour le primaire par une **circulaire de 1977** avec l'exposé de toutes les caractéristiques proposées par l'UNESCO, mais sans directives précises sur les temps à accorder ni sur les méthodes. En **2004, une nouvelle circulaire** remplace l'éducation à l'environnement par l'éducation au développement durable avec une attribution horaire de 30 heures dans le primaire, 20 heures au collège, 10 heures pour le lycée ; il n'y a pas cependant de véritable intégration. Un certain nombre d'activités parascolaires, qui sont un peu en marge des programmes, sont aussi mises en place, comme les thèmes transversaux, les PAE et, aujourd'hui encore, les projets d'établissement, les TPE, les TIPE. Afin d'obtenir une certaine généralisation, de nouvelles **directives en 2007 et 2011** sont données et « **la loi de la Refondation de l'école de 2013 fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation** ». La récente refonte des collèges, annoncée en mars 2015, a progressivement intégré l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement pratique interdisciplinaire (ÉPI), qui représentent désormais 20 % de l'emploi du temps des élèves à partir de la cinquième année.

5. Démarche et pratiques pédagogiques

5.1 Approche théorique et bibliographique.

Comme tous les secteurs de l'éducation, l'éducation relative à l'environnement a fait l'objet de questionnements et de **recherches abondantes**, bien documentées, et solidement ancrées dans une problématique pratique. Ont notamment été pris en compte l'interrogation sur la nécessité d'une **didactique spécifique** ou tout au moins sur le besoin de méthodes et outils pédagogiques adaptés. Le rapport aux didactiques des différentes disciplines a aussi été l'objet de nombreux travaux. (Revue canadienne de l'UQAM : « Éducation relative à l'environnement : Regards – Recherches – Réflexions, vol. 1 en 1998 jusqu'au vol. 13 en 2016 ; Journées internationales sur l'éducation scientifique dites Journées de Chamonix : vol.13 ,« École et Médias face aux défis de l'environnement », 1991). Par ailleurs divers ouvrages constituent des **guides pédagogiques et didactiques**, parmi les plus répandus :

- Une éducation pour l'environnement » André Giordan et Christian Souchon, Z'édicions, Nice, 1992, réédité en 2008, Delagrave ,avec le titre « une éducation pour l'environnement vers un développement durable », préface de Nicolas Hulot. (Ouvrage bien adapté aux besoins des enseignants pour une pratique convenant à la réforme des collèges).
- « Pour une éducation à l'environnement » Lucie Sauvé, Guérin, Montréal,1994. (Primordial pour l'étude des différentes approches ; contient une série d'exercices très précieuse pour la formation des maîtres).
- « Pédagogie de l'environnement » Pierre Giolitto et Maryse Clary », Hachette, 1994.
- En espagnol : « Educacion ambiental », par Maria Novo Villaverde, Anaya Ed., 1985.

5.2. Le choix des thèmes

Ce choix par souvent de **l'étude de cas**, de **l'analyse de situations** réelles constamment présentes dans **l'actualité** au niveau **événementiel**, du rappel des **états chroniques** ou même pour des **événements historiques**. Il peut aussi s'effectuer de façon générale : une première approche consiste à partir des **quatre éléments** qui pour les anciens, forment le monde et l'univers : **l'air**, **l'eau**, la **terre** (les sols) ,le **feu** (énergie). On peut même avec de très jeunes enfants, les conduire à identifier leur relation à l'environnement et aux ressources à partir des éléments de son cadre de vie et de ses gestes quotidiens. Plus généralement, une **typologie des problèmes** environnementaux et de gestion des ressources peut s'avérer utile pour tuer l'action éducative et son rapport à la vie de la société : c'est ce que nous propose Louis Goffin de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (Arlon, Belgique) avec une série de tableaux (cf. A. Giordan et C. Souchon, dans leur ouvrage de 2008, pages 110 et suivantes, offrent un aperçu des principaux problèmes environnementaux.

- un classement selon trois catégories de problèmes : liés aux **ressources naturelles**, à la **qualité du milieu** (pollutions, déchets), aux **risques majeurs** ;
- un court guide d'analyse des problèmes d'environnement montrant la nécessaire mise en évidence des causes s'inscrivant dans les phénomènes globaux de développement de l'**industrialisation**, d'**accroissement démographique** et d'augmentation de l'**urbanisation** ;
- les cadres dans lesquels ces problèmes d'environnement doivent être resitués : d'une part dans l'**espace** en fonction de leur extension, d'autre part dans le **temps** en fonction de l'évolution prévisible des situations à court et long terme ;
- les stratégies pour la recherche de solutions ou d'alternatives, ceci dans les trois domaines de la **prévention**, de la **remédiation**, de la **gestion**.

5.3. Types d'activités

La spécificité des objectifs de l'éducation relative à l'environnement induit naturellement le recours à la pédagogie de projet, à l'utilisation des méthodes actives, à une approche interdisciplinaire et à la prise en compte des possibilités du numérique au service de la communication entre les différentes parties prenantes de cette approche éducative. Les activités peuvent prendre diverses formes et remplir différents rôles. On peut citer l'interprétation environnementale guidée, les groupes de discussion, l'analyse des valeurs, les jeux de rôle, les ateliers expérimentaux, la résolution de problèmes et la proposition de solutions alternatives.

Pour ce type d'études, il est parfois proposé d'utiliser un processus de déroulement pour l'ensemble de l'activité (résumé DACA : décrire, analyser, comprendre, agir).

Première phase, pour le **D** : l'étude de cas où l'analyse d'une situation commence le plus souvent par une **recherche documentaire** ou une **observation** : on part alors de ce **matériel brut** (articles de journaux, émissions de télévision, consultations sur Internet, brochures d'information d'organismes ou d'entreprises... ; Il est possible de se référer aussi à des **aides didactiques plus élaborées**, comme des **comptes rendus d'expériences** comportant la relation du recours à une méthodologie et à des pratiques pédagogiques adaptées.

Deuxième phase, pour le **A** : à partir de cette phase documentaire, l'**analyse de l'information** peut se faire en utilisant des outils permettant des représentations simplifiées avec lesquelles on peut plus facilement travailler : **schémas systémiques** (ex. : modèles à compartiments), **cartes conceptuelles** (cartes mentales).

Troisième phase, pour le **C** : pour **comprendre** les situations, il peut être bon, au-delà de l'analyse, d'entrer dans une **démarche critique** comportant, le recueil **d'éléments de débat**, la recherche de **solutions de conflits**, la formulation de **jugements de valeur motivés**.

Quatrième phase, pour le deuxième **A** : la **volonté d’agir** est facile à concrétiser principalement avec l’**idée de production**, donc par l’**élaboration de « produits »** : journal, exposition, dossier, maquettes, muséologie, vidéo, site, application, reportage, photographies et aussi par d’autres **opérations de communication**, de l’**organisation de rencontres, de débats** ; la rédaction de compte rendu à propos du déroulement, du suivi et des résultats de ces activités (évaluations).

6. Conclusions et perspectives

Au départ, il faut sûrement considérer comme une bonne nouvelle que l’Éducation relative à l’environnement, devenue pour l’usage médiatique l’**Éducation au développement durable**, entre dans le système éducatif avec la réforme des collèges par une circulaire de février 2015 et sa présentation en mars 2015 ; ceci marque clairement une **véritable intégration** : d’où notre titre « C’est au programme ! ». Il ne faut pas cependant être d’un optimisme exagéré, car le processus d’intégration sera certainement assez long, probablement parce que nous sommes en face d’une petite révolution plutôt que d’une simple réforme.

Il ne fait pas de doute que cette réforme des collèges marque une réelle ouverture du système éducatif sur la vie de nos sociétés. En effet, le principal objectif de ce type d’éducation, qui est de **modification d’attitudes et de comportements**, permet de considérer l’éducation relative à l’environnement comme partie fondamentale d’une **éducation pour l’exercice de la citoyenneté**. Ceci induit que, dans la pratique, une place majeure soit faite à la **réflexion critique**, à l’analyse de situations, au débat, à la résolution de conflits et à l’acquisition de compétences permettant des **évaluations** et des **jugements de valeur motivés**. Cet exercice de la citoyenneté passe par le fait que tout citoyen doit pouvoir se considérer en position de **responsabilité** et aussi capable d’assumer des responsabilités, donc d’agir. On ne se trouve plus dans une posture de réception de l’éducation, consistant à « apprendre et à accepter », mais bien dans une démarche d’engagement nécessitant une compréhension profonde pour une action effective.

Cette ouverture du système éducatif et l’appel à la participation citoyenne ne doivent pas rester un exercice virtuel : c’est ainsi que la réforme des collèges ne doit pas être du seul ressort du monde enseignant. Nous avons suggéré (voir « Six propositions pour l’éducation à l’environnement », Fondation Charles Léopold Mayer) de mettre de l’avant des publics-relais, comme les parents, les syndicats, y compris les syndicats enseignants, et les médias, qui exercent déjà une influence éducative.

Cette réforme des collèges est bien dans la **démarche fondatrice de « école : changer de cap ! »** qui met en avant l’éducation psychosociale. Ce mouvement peut et doit apporter notamment au niveau de la formation et de l’accès facilité aux méthodes et matériels pédagogiques existants une aide aux enseignants encore un peu sceptiques.

Ce n’est pas parce que les choses sont difficiles que nous n’osons pas, c’est parce que nous n’osons pas que les choses sont difficiles !

Notice biographique :

Christian Souchon, figure fondatrice de l'éducation à l'environnement, a marqué durablement ce champ par ses travaux et son engagement. Chercheur et pédagogue, il a contribué dès les années 1980 à structurer cette discipline en liant théorie, action éducative et institutions. Il défendait une éducation visant à former des citoyens capables de comprendre la complexité des enjeux écologiques et d'agir de manière éclairée. Ses travaux, souvent interdisciplinaires et collaboratifs, ont influencé la formation des enseignants et l'intégration durable de ces enjeux dans les systèmes éducatifs. Son héritage reste essentiel aujourd'hui, rappelant l'importance d'une éducation critique, engagée et tournée vers l'action face aux défis environnementaux.

Quelques publications de l'auteur

Deléage, J-P. et Souchon, C. (1993). *L'éducation pour l'environnement et son insertion dans l'enseignement scolaire*. Paris : UNESCO, Institut international de planification de l'éducation, 60 pages. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000095034>

Deleage, J-P., Sauget-Naudin, N. et Souchon, C. (1978). L'analyse éco-énergétique des écosystèmes ruraux. [Dans numéro thématique : Ecologie et société]. *Économie rurale*, 127, 27-30. https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_127_1_2587

Giordan, A. et Souchon, C. (1992). *Une éducation pour l'environnement*. Nice : Z'édicions, 235 pages.

Ramos, C, et Souchon, C. (2003). Brève analyse des liens cultures - environnements - développements dans une perspective d'éducation relative à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement*, vol. 4. <http://journals.openedition.org/ere/5446>

Ragou, P. et Souchon, C. (2000). L'approche systémique : une méthode d'apprentissage et un outil d'évaluation pédagogique en éducation relative à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement*, vol. 2. <http://journals.openedition.org/ere/6868>

Souchon, C. (1991). Editorial. *European Journal of Education*, 26(4), 285-286. <https://www.jstor.org/stable/1503128>

Souchon, C. (1996). Une certaine recherche en éducation relative à l'environnement : à la poursuite d'une utopie. *Éducation relative à l'environnement*, vol. 1. <http://journals.openedition.org/ere/7224>

Ziaka, Y., Robichon, P. et Souchon, C. (Coord.) (2002). *Éducation à l'environnement : 6 propositions pour agir en citoyens*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, collection « Cahiers de propositions pour le XXIe siècle », 170 pages. https://docs.eclm.fr/pdf_livre/76EducationAlEnvironnement.pdf